

DOCUMENT S/10816*

**Lettre, en date du 26 octobre 1972, adressée au Président du Conseil de sécurité
par le représentant d'Israël**

[Original : anglais]
[26 octobre 1972]

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur un grave incident qui met en évidence la responsabilité incombant aux gouvernements arabes dans la campagne de terrorisme menée par des escouades criminelles arabes au Moyen-Orient et dans d'autres parties du monde, ainsi que la participation directe de ces gouvernements aux atrocités barbares perpétrées par des organisations terroristes arabes.

Le 23 octobre 1972, les autorités néerlandaises de l'aéroport d'Amsterdam ont appréhendé un individu qui se rendait au Brésil et était muni d'un passeport diplomatique algérien établi au nom de Ribhi Khalum. Cet homme a été arrêté lorsqu'il a été découvert que ses bagages contenaient les articles suivants :

a) Dans une valise, qui devait être remise à un autre diplomate algérien en poste en Amérique latine, ont été trouvés 19 lettres piégées, 5 grenades, 9 détonateurs et une certaine quantité d'explosifs;

b) La seconde valise contenait 5 pistolets et plus de 200 balles.

Les deux valises ont été confisquées et l'individu a poursuivi son voyage vers l'Amérique latine.

On sait que Ribhi Khalum, un Palestinien de 33 ans, membre d'El-Fatah, représente cette organisation terro-

* Incorporant le document S/10816/Corr.1.

riste en Amérique latine et qu'il poursuit ses infâmes activités sous le couvert de son passeport diplomatique algérien. Une fois par mois environ, Khalum se rend d'Amérique latine dans les Etats arabes et retour. Il a exécuté diverses missions pour le compte d'El-Fatah et a participé à des réunions de conférences et de comités d'El-Fatah.

Le diplomate algérien à qui était destinée la valise contenant les lettres piégées, les grenades et les explosifs est également connu comme étant un membre actif d'El-Fatah.

Les faits précités constituent une nouvelle preuve irréfutable de la coopération étroite existant entre les organisations criminelles arabes et les gouvernements arabes, qui vont jusqu'à donner une couverture diplomatique à des agents terroristes, leur permettant ainsi de transporter clandestinement des engins mortels destinés à être utilisés pour des opérations terroristes criminelles.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

*Le représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies,*

(Signé) Yosef TEKOAH

DOCUMENT S/10817

**Lettre, en date du 30 octobre 1972, adressée au Président du Conseil de sécurité
par le représentant d'Israël**

[Original : anglais]
[30 octobre 1972]

J'ai l'honneur de me référer à la lettre que je vous ai adressée le 26 octobre 1972 [S/10816], dans laquelle je soulignais que l'arrestation par les autorités néerlandaises de l'aéroport d'Amsterdam, le 23 octobre, d'un individu qui avait essayé, sous le couvert d'un passeport diplomatique algérien, de transporter clandestinement des lettres piégées, des armes et des munitions destinées à des organisations terroristes arabes mettait en évidence la responsabilité incombant aux gouvernements arabes dans la campagne de terrorisme menée par des escouades criminelles arabes au Moyen-Orient et dans d'autres parties du monde, ainsi que la participation directe de ces gouvernements aux atrocités barbares perpétrées par des organisations terroristes arabes.

D'ordre de mon gouvernement, je souhaite appeler votre attention sur le détournement, le 29 octobre, d'un avion de la compagnie Lufthansa par des membres d'escouades criminelles arabes, fait qui souligne une fois de plus la responsabilité incombant aux gouvernements arabes dans cette guerre terroriste.

L'avion venait de Damas (Syrie). Il s'est arrêté à l'aéroport de Beyrouth, et c'est là que trois agents des organisations terroristes sont montés à bord. L'avion

a été détourné après qu'il eut décollé de l'aéroport de Beyrouth. Emmenant les trois assassins arabes responsables du meurtre de 11 sportifs israéliens aux jeux Olympiques de Munich, scandaleusement libérés par les autorités allemandes, l'avion s'est ensuite rendu à Tripoli (Libye), où les autorités et la presse libyennes ont reçu triomphalement et avec jubilation les pirates aériens et les assassins de Munich. La réaction dans d'autres capitales arabes a également consisté en éloges et en manifestations d'allégresse.

La grave responsabilité qui incombe aux gouvernements arabes dans la continuation de la guerre terroriste menée contre d'innocents civils dans le but proclamé de détruire Israël et d'arracher à son peuple son droit à la liberté et à la souveraineté est évidente et irrémédiable.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

*Le représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies,*

(Signé) Yosef TEKOAH